

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES : Chiffres de la sinistralité et faits marquants de la branche pour 2021

L'Assurance Maladie - Risques professionnels publie les chiffres de la sinistralité 2021, ainsi que les faits marquants de l'activité de la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) au cours de cette année.

Accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles 2021

La pandémie de Covid-19 ayant fortement impacté à la baisse le nombre de sinistres en 2020 en mettant à l'arrêt un nombre important d'activités économiques, les données 2021 sont en conséquence comparées à celles de 2019.

Le nombre **d'accidents du travail** en 2021 (604 565) se rapproche de celui de 2019 mais reste toutefois inférieur d'environ 8 %. C'est également le cas des décès liés au travail, qui restent à un niveau plus faible qu'en 2019 (88 de moins).

Le nombre **d'accidents de trajet** reste en retrait par rapport à son niveau de 2019 avec 89 278 sinistres en lien probablement avec les limitations de déplacements domicile-travail sur le premier semestre 2021.

Enfin, concernant les **maladies professionnelles**, les troubles musculosquelettiques représentent toujours la grande majorité de ces sinistres (86 % des 47 398 maladies professionnelles prises en charge).

1 566 d'entre elles relèvent de maladies psychiques, soit 9 % de plus qu'en 2020, et ont fait l'objet d'un avis favorable des comités d'experts médicaux saisis sur ces demandes.

Renforcer la prévention des risques pour mieux protéger les salariés

Après une année 2020 marquée par une mobilisation sur les enjeux liés au Covid-19, la branche AT/MP **a repris pleinement le déploiement de ses programmes de prévention** de trois risques professionnels majeurs : les troubles musculosquelettiques (TMS), les produits chimiques et les chutes.

Afin d'aider les plus petites entreprises à réaliser leur évaluation des risques, leur document unique et à construire leur plan de prévention, **l'INRS et l'Assurance Maladie - Risques professionnels proposent une collection d'outils en ligne**, déclinés par secteur d'activité ou par métier. Ils sont enrichis d'une série de conseils pratiques adaptés aux besoins de ces entreprises.

L'INRS a poursuivi son activité de formation à la santé et sécurité au travail : en formation initiale, plus d'un million d'élèves et apprentis ont reçu un enseignement en sécurité au travail, et en formation continue, 1 205 475 stagiaires ont été formés et 32 844 formateurs certifiés en 2021.

Représentant de la branche à l'international, **Eurogip a contribué à deux bases de données européennes** : l'une sur les ressources pratiques disponibles pour mieux faire

connaître les troubles musculosquelettiques et aider les entreprises à prévenir ces risques, l'autre sur les indicateurs des systèmes de suivi et de contrôle de la santé-sécurité au travail.

Renforcer la relation de service avec tous les publics

Au 31 décembre 2021, **près de 60 % des entreprises s'étaient inscrites au compte AT/MP** sur net-entreprises.fr (90 % d'entreprises d'au moins 10 salariés, et un peu moins de 50 % de moins de 10 salariés).

1 million de déclarations d'accidents du travail (DAT) ont été faites en ligne par les employeurs en 2021, via le service e-DAT sous net-entreprises.fr.

L'ensemble des délais d'instruction nécessaires à la reconnaissance de l'origine professionnelle des sinistres, par les caisses primaires d'assurance maladie, **a diminué comparativement à 2020.**

**Retrouvez les faits marquants de l'activité de
l'Assurance Maladie - Risques professionnels
dans [L'Essentiel 2021](#), ainsi que le [rapport annuel 2021](#)**

À propos de l'Assurance Maladie – Risques professionnels

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels s'appuie sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

- L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention ;
- Eurogip, qui représente la branche en Europe et à l'international.

Contact presse : delphine.sens@assurance-maladie.fr – 01 72 60 22 88